

l'Orateur, ces observations ont été insérées dans la motion dont nous sommes saisis, appuyées et renforcées par le fait que le ministre a refusé d'accepter ma proposition de bien vouloir consentir à incorporer dans la motion l'amendement proposé par le député de Wellington-Grey (M. Howe).

Votre Honneur a rendu une décision sur cet amendement. Naturellement, nous acceptons la décision, mais je le répète, il est loisible au ministre, s'il veut un comité qui accomplira un travail précieux et utile, de considérer l'amendement d'ici la fin du débat, en se livrant à la réflexion et à la méditation, de sorte qu'il pourrait bien décider que l'amendement proposé par le député de Wellington-Grey renforcera et raffermira cette motion particulière. Dans sa teneur actuelle, monsieur l'Orateur, après le rejet de cet amendement, je ne vois pas que ce comité puisse avoir quelque utilité. La motion conçue ainsi:

Qu'un comité mixte spécial... soit nommé pour étudier les rapports...

Le mandat se limite à l'examen des rapports.

...les rapports de la Commission des prix et revenus...

Le mandat est très nettement défini et les fonctions de ce comité mixte comportent des limites très strictes, même renforcées par l'addition de membres de l'autre endroit, question que mes honorables amis à ma gauche examineront plus tard. Le mot «étudier» est très restrictif, compte tenu de ce que le comité sera autorisé à faire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au député?

**M. Baldwin:** Je pensais bien qu'on m'interrogerait. Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puisque, avant la motion d'amendement du député de Winnipeg-Nord, le député de Peace River a laissé entendre que nous accepterions peut-être les deux amendements, la situation est-elle toujours la même? Les membres de son parti nous appuieront-ils pour empêcher les sénateurs de participer à cette initiative?

**M. Baldwin:** Non, pas à ce moment-ci, monsieur l'Orateur. Quand j'ai parlé, je n'étais pas au courant de la teneur exacte de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** N'avez-vous pas confiance?

**M. Baldwin:** J'ai parfois confiance au député, mais non pas toujours aux opinions exprimées par son parti. Parfois, nous pensons la même chose, mais pas toujours. Le comité est autorisé à étudier les rapports de la Commission des prix et des revenus:

...et autres rapports ou communications connexes qui peuvent être renvoyés au comité...

Le comité est émasculé, du moins en ce qui concerne sa liberté d'action. Il peut tout au plus examiner certaines parties des rapports de la Commission et autres questions de ce genre qu'on lui soumet. Nous savons tous comment fonctionnent ces comités et nous savons que c'est exclusivement sur les instances du gouvernement que ce comité spécial mixte aura l'autorité, le droit ou les attributions nécessaires pour examiner le problème relatif à cette question si grave et si dangereuse qu'est l'inflation. Ce n'est que lorsque le gouvernement juge bon d'accorder ces droits à un comité que celui-ci a l'occasion d'en user. A quoi sert ce comité qui est entravé, limité et étroitement lié aux rapports de la Commission et à tout ce que le gouvernement juge bon de lui confier? Cela étant, j'estime très difficile d'appuyer la motion. Il faudra que j'y songe très sérieusement avant la fin du débat.

Je diviserai mon argument en deux parties. Je traiterai de toute cette question des comités et des pouvoirs de ceux-ci. Ce sont des choses qui méritent examen. Tout député appelé à prendre une décision dans ce domaine doit considérer la valeur d'un comité de ce genre, en fait, celle de tout comité. Pour illustrer mon argument, je voudrais vous citer brièvement un extrait tiré d'un éditorial paru le lundi 27 avril 1970 dans le *Journal* d'Edmonton. Il est tout à la fois relatif à ce problème et à mon argument, car il traite des pouvoirs du gouvernement et de l'occasion qu'ont les comités de ce genre d'influer sur les décisions du gouvernement. Il se fait que l'éditorial mentionne mon nom, mais c'est un pur hasard. Je cite:

L'opposition conservatrice,—entre autres, M. Gerald Baldwin de Peace River—a lancé une campagne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement contre ce qu'elle considère comme une tendance alarmante vers l'autoritarisme dans le gouvernement Trudeau.

L'attaque concertée des ministres du cabinet contre l'auditeur général Maxwell Henderson à la suite de son exposé sur le gaspillage du gouvernement, le Livre blanc sur la réforme fiscale, la création d'Information Canada, pour ne rien dire du reste, ont largement alimenté les critiques des conservateurs.

Mais ce qu'il faut se demander c'est ceci: les conservateurs s'attirent-ils l'appui du public en blâmant le gouvernement d'accroître ses pouvoirs au détriment du Parlement?